

Considérant

- les thèses adoptées par l'AD/SER du 29 mars 2006, étayées par les résolutions avant-gardistes du Congrès de 1983 ;
- l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, adopté à l'unanimité par la CDIP le 25 octobre 2007 ;
- le travail important réalisé à ce jour dans les cantons pour la mise en oeuvre d'un concept en 2011 ou 2012 ;
- l'esprit général de l'accord, selon lequel, notamment, « les solutions intégratives sont préférées aux solutions séparatives », et les thèses du SER, qui se heurtent à la réalité, au manque de ressources et aux difficultés pratiques pour permettre à l'école actuelle de devenir une institution inclusive ;

l'Assemblée des délégués du SER, réunie ordinairement le 27 novembre 2010, à Lausanne,

- réaffirme avec force la teneur des thèses adoptées le 29 mars 2006, à Yverdon.
- mandate le CoSER pour rédiger un document qui établisse les conditions de réussite (moyens, encadrement, exigences, conditions de travail,...) et qui serve de référence aux associations cantonales dans les phases de négociations, de consultation ou de mise en oeuvre réglementaire, en s'appuyant notamment sur l'expertise de la Commission enseignement spécialisé et en prenant en compte le numéro spécial 2010 de l'Éducateur « A l'école de la différence ».